

# PROGRAMME DE FORMATION INITIALE AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE PRIVEE TITRE NIVEAU III AU RNCP

**TAUX DE RESUSSITE 2020 :**      **TAUX DE SATISFACTION 2020:**      **TAUX D'INSERTION 2020:**

## PRESENTATION DU METIER

Exercer les activités de sécurité privée régies par le livre VI du code de la sécurité intérieure. L'Agent de Prévention et de Sécurité exerce ses fonctions au sein de tout type d'entreprise ou organisme privé ou public, que ceux-ci soient pourvus de leur propre service de sécurité ou non. Il agit pour le compte d'une entreprise prestataire de services de prévention et de sécurité, (son employeur).

## PUBLIC VISE

Toute personne devant assurer les missions d'un Agent de Prévention et de Sécurité Privée (APS).

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Obtenir la certification professionnelle requise pour exercer les activités privées de surveillance et de gardiennage définies par le livre VI du Code de Sécurité Intérieure, conformément à la loi du 18 mars 2003 et à son décret d'application du 06 Septembre 2005 exigeant une justification d'aptitude professionnelle.

## PRE-REQUIS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Être titulaire d'une autorisation préalable ou provisoire délivrée par la commission régionale ou interrégionale d'agrément et de contrôle ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité.
- Disposer d'une connaissance de la langue française caractérisée par la compréhension du langage nécessaire à l'exercice d'une activité privée de sécurité, ainsi que par la capacité à effectuer un compte rendu, par oral et par écrit. Le niveau doit être celui défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues.

## ANIMATION PEDAGOGIQUE

Nos formations sont animées par des formateurs disposant des compétences techniques, professionnelles pratiques ou théoriques en rapport avec le domaine de connaissance concerné et ayant la capacité de transmettre leurs connaissances

## LIEU DE LA FORMATION :

La formation aura au 345 - 347 avenue du Général de Gaulle - 92140 CLAMART

## DATE DE LA FORMATION

(voir planning sur notre site : <https://www.ifps-formation.fr> )

## DUREE DE LA FORMATION

180 heures en face à face pédagogique (hors temps de pause)

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 candidats en formation initiale et jusqu'à 15 pour l'examen.

## CONTENU DE LA FORMATION

### **1. MODULE JURIDIQUE**

**21H00**

#### **SEQUENCE 1 : ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA SECURITE PRIVEE**

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure et la convention de branche
- Connaître les dispositions utiles du [code pénal](#)
- Application de l'article 73 du code de procédure pénale
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques
- Respecter la déontologie professionnelle
- 

### **2. MODULE STRATEGIQUE**

**27H00**

#### **SEQUENCE 1 : GESTION DES PREMIERS SECOURS**

- Savoir mettre en œuvre les gestes élémentaires de premier secours conformément à la réglementation en vigueur éditée par l'INRS

#### **SEQUENCE 2 : GESTION DES RISQUES ET DES SITUATIONS CONFLICTUELLES**

- Savoir Analyser les comportements conflictuels

**Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS**

Siège Social : 13 Rue Saint-Honoré - 78000 VERSAILLES - Etablissement principal d'activité : 345/347 Avenue du Général de Gaulle - 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de VERSAILLES N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A - Agrément CNAPS N° : FOR-092-2023-12-13-20180668657 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018 - Déclaration d'activité N° : 11788374578 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail) - Convention avec PCS Montreuil pour le titre APS Niv. V N° : 19/2018 - Convention SST partenariat N° 1281 000/2017/SST-01/0/12

Site : [www.ifps-formation.fr](http://www.ifps-formation.fr) - Email : [contact@ifps-formation.fr](mailto:contact@ifps-formation.fr) - Portable : 07 61 73 20 10 - Tél : 01 46 31 46 02 - Fax : 09 63 65 46 02

- Savoir résoudre un conflit

### **SEQUENCE 3 : TRANSMISSION DES CONSIGNES ET INFORMATIONS**

- Savoir Transmettre des consignes
- Réaliser une remontée d'information

### **SEQUENCE 4 : CONNAISSANCE DE L'OUTIL INFORMATIQUE, TRANSMISSION**

- Connaître les outils de transmission, savoir transmettre des consignes

## **3. MODULE GESTION DES RISQUES**

**43H00**

### **SEQUENCE 1 GESTION DES RISQUES ET CONNAISSANCE DES VECTEURS D'INCENDIE**

- Connaître les risques majeurs Initiation au risque incendie
- Initiation au risque incendie
- Maîtriser la gestion des alarmes
- Protéger le travailleur isolé
- Sensibilisation au risque électrique

### **SEQUENCE 2 : PREVENTION DES RISQUES ATTENTATS**

- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes
- Connaître les niveaux de risques associés
- Connaître les différents matériels terroristes
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces
- Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes
- Savoir entretenir sa culture de la sécurité
- Se protéger soi-même
- Protéger
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
- Faciliter l'intervention des forces de l'ordre
- Sécuriser une zone
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
- Notions de secourisme « tactique »
- Alerter les secours.

## **4. MODULE GESTION DES RISQUES ET DES SITUATIONS CONFLICTUELLES**

**16H00**

### **SEQUENCE 1 GESTION DES RISQUES ET CONNAISSANCE DES VECTEURS D'INCENDIE**

- Evaluer les risques professionnels
- Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- Adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques
- Être capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux
- Être Initiation au risque incendie
- Maîtriser la gestion des alarmes
- Protéger le travailleur isolé
- Sensibilisation au risque électrique

### **SEQUENCE 2 : GESTION DES RISQUES ET DES SITUATIONS CONFLICTUELLES DEGRADEES**

- Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes.

## **5. MODULE PROFESSIONNELLE**

**73H00**

### **SEQUENCE 1 : SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE**

- Appliquer les techniques d'information et de communication, savoir transmettre les consignes et les informations
- Préparer la mise en œuvre des missions de l'agent de prévention et de sécurité (APS)
- Savoir contrôler les accès.
- Connaître les éléments d'un poste de contrôle de sécurité
- Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes
- Application du code de procédure pénal dans le cadre des missions de l'APS.

### **SEQUENCE 2 : EVENEMENTIEL**

- Maîtriser du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation
- Identifier les acteurs d'un événement
- Effectuer une inspection visuelle des bagages et une palpation de sécurité

### **SEQUENCE 3 : TELESURVEILLANCE ET VIDEOPROTECTION**

#### **Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS**

Siège Social : 13 Rue Saint-Honoré - 78000 VERSAILLES - Etablissement principal d'activité : 345/347 Avenue du Général de Gaulle - 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de VERSAILLES N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A - Agrément CNAPS N° : FOR-092-2023-12-13-20180668657 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018 - Déclaration d'activité N° : 11788374578 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail) - Convention avec PCS

Montreuil pour le titre APS Niv. V N° : 19/2018 - Convention SST partenariat N° 1281 000/2017/SST-01/0/12

Site : [www.ifps-formation.fr](http://www.ifps-formation.fr) - Email : [contact@ifps-formation.fr](mailto:contact@ifps-formation.fr) - Portable : 07 61 73 20 10 - Tél : 01 46 31 46 02 - Fax : 09 63 65 46 02

- Systèmes de télésurveillance et de vidéosurveillance

## **ORGANISATION**

Toutes nos formations se déroulent au sein de notre organisme équipé à cet.

## **MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES**

***Moyens pédagogiques*** : Salles spacieuses, vidéoprojecteur avec écran motorisé de projection, ordinateur, support de cours audiovisuels, Générateur modulaire de flamme, tableau blanc, , livrets de formation, déroulé pédagogique, textes de lois et décrets relatifs à l'objectif pédagogique, extincteurs pédagogiques rechargeables, extincteurs en coupe, Quizz Box, fiches de consignes, téléphone d'alerte, visites d'établissements recevant du public, visites d'immeubles de grande hauteur, poste de sécurité équipé d'un SSI de catégorie A, consignes, Radios Emetteurs/Récepteurs, contrôleur de ronde, DATI...

***Méthodes pédagogiques*** : Directives, exposés interactifs, démonstrations en temps réel, démonstrations commentées et justifiées, études de cas, mise en situations, ...

## **VERIFICATION DES ACQUIS**

- Fiches d'évaluation (QCU ou Questionnaire ou autre) pendant ou à l'issue de l'enseignement théorique
- Fiches d'évaluation pratique pendant ou à l'issue de l'enseignement pratique

## **CERTIFICATION**

La présence du stagiaire obligatoire à l'ensemble des séquences programmées.

- le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12 sur 20 à l'épreuve écrite (QCU) et s'il est évalué apte à l'épreuve pratique (gestion du poste de sécurité et ronde avec anomalie(s).
- Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve.
- Lors sa 1<sup>ère</sup> présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une (ou aux deux) épreuve(s), le candidat dispose d'un délai allant jusqu'à l'expiration du titre APS enregistré au RNCP (05 ans) pour valider l'ensemble des épreuves. Passée cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation complète avant d'être représenté à un nouvel examen.

## **MODALITES DE SUIVI DU PROGRAMME ET APPRECIATION DU RESULTAT**

- Feuille de présence
- Attestation de fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction remis aux stagiaires à la fin de la formation...
- Délivrance d'un titre professionnel d'Agents de Prévention et de Sécurité

## **REFERENCES REGLEMENTAIRES**

### **COUT DE LA FORMATION**

**(nous consulter)**

**FORMACODE**: 42810 – APS NSF : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et Sécurité.

## **REFERENT PEDAGOGIQUE**

**Eustache AZIE**

**Contacts : 01. 46. 31. 46. 02 - E-mail : [contact@ifps-formation.fr](mailto:contact@ifps-formation.fr)**

## **ACCESSIBILITE**

### **Locaux accessibles aux Personnes en Situation de Handicap (PSH)**



## **REFERENT HANDICAP**

**Eustache AZIE**

**Contacts : 01. 46. 31. 46. 02 - E-mail : [contact@ifps-formation.fr](mailto:contact@ifps-formation.fr)**

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité et/ou contre-indication médicale.

## **Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS**

Siège Social : 13 Rue Saint-Honoré - 78000 VERSAILLES - Etablissement principal d'activité : 345/347 Avenue du Général de Gaulle - 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de VERSAILLES N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A - Agrément CNAPS N° : FOR-092-2023-12-13-20180668657 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018 - Déclaration d'activité N° : 11788374578 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail) - Convention avec PCS

Montreuil pour le titre APS Niv. V N° : 19/2018 - Convention SST partenariat N° 1281 000/2017/SST-01/0/12

Site : [www.ifps-formation.fr](http://www.ifps-formation.fr) - Email : [contact@ifps-formation.fr](mailto:contact@ifps-formation.fr) - Portable : 07 61 73 20 10 - Tél : 01 46 31 46 02 - Fax : 09 63 65 46 02